



AHJUCAF
COURS SUPRÊMES JUDICIAIRES
FRANCOPHONES

Séminaire régional de formation des correspondants AHJUCAF
La publication et la diffusion des arrêts des Cours suprêmes judiciaires.
La base de jurisprudence francophone JURICAF.

Dakar, mercredi 28 juillet 2021.

Le mercredi 28 juillet 2021 s'est tenu à Dakar le séminaire régional de formation des correspondants AHJUCAF/JURICAF, responsables des services de documentation ou équivalent des Cours suprêmes judiciaires africaines.

Il a réuni en format mixte, présentiel et par visioconférence, les représentants des hautes juridictions du Bénin, Burkina-Faso, Cameroun (visio), Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et du Togo (visio), auxquels s'étaient associés des représentants de la Cour de cassation du Liban (Présidence de l'AHJUCAF) (visio), de France (Vice-présidence) et du Tribunal fédéral suisse (Vice-présidence).

Le séminaire était consacré à la problématique de la publication et de la diffusion des arrêts des Cours suprêmes judiciaires ainsi qu'au développement de la base de jurisprudence francophone JURICAF.

Il s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations adoptées en 2019 par le VIème Congrès triennal de l'AHJUCAF, tenu à Beyrouth, destinées à valoriser et diffuser les décisions en développant des outils performants pour les sélectionner, hiérarchiser, transmettre et diffuser.

A titre liminaire, le Secrétaire général de l'AHJUCAF a posé le constat d'une évolution positive et prometteuse des outils de transmission et mise en ligne de leur jurisprudence par un nombre croissant de juridictions membres.

Il s'en est suivi une longue séquence d'échanges, libres et directs, présentant la situation des différentes Cours nationales. Cet exposé faisant apparaître une présentation très contrastée dans l'espace judiciaire africain francophone. Un consensus s'est rapidement dégagé sur le rôle de dynamisation, de coordination et d'accompagnement nécessaires de l'AHJUCAF, tout comme autour de l'utilité stratégique des correspondants nationaux, indispensables relais au sein de leur juridiction.

Dans cette perspective, l'alimentation et l'utilisation raisonnées de la base de données gratuite de jurisprudence francophone JURICAF, qui recense et détaille plus d'un million de décisions judiciaires, constitue un outil fondamental pour l'harmonisation et la modernisation du droit dans l'espace francophone. Le continent africain y tient une place prépondérante. Il a néanmoins encore de grands défis à relever.

A cet égard, la présentation exhaustive du dispositif de collecte, de traitement et d'enregistrement des arrêts dans la base de données, de ses modalités techniques (et de ses limites) et règlementaires, en particulier pour la pseudonymisation des décisions, a été l'occasion de fructueux échanges, où le rôle et la responsabilité des juridictions ont été mis en exergue. Nombre d'exemples concrets ont montré combien une formation de base et l'appui du réseau AHJUCAF pouvait rapidement aider une Cour à améliorer ses outils de diffusion de son activité et donc valoriser sa jurisprudence et la qualité de son système judiciaire, au niveau national et international.

Cette réflexion a aussi souligné le lien fort entre anonymisation/pseudonymisation et montée en puissance du phénomène de l'Open Data (données ouvertes à tous) dans la diffusion des décisions de justice.

Les participants ont pu bénéficier de l'apport en vidéo des supports enregistrés d'experts de la Cour de cassation française et des clés USB leur ont été remises avec une documentation complète. Les travaux du séminaire ont clairement mis en évidence le lien entre pseudonymisation et ouverture de la diffusion des jugements sur internet, protection des données personnelles et accès au droit et à la jurisprudence pour les praticiens et les citoyens.

Les participants ont rapidement identifié la nécessité de conduire à la fois une réflexion francophone pour dégager des lignes communes sur la pseudonymisation des jurisprudences tout en préservant la qualité et l'intégrité de la décision publiée. La méthodologie proposée de diffusion de la jurisprudence privilégie la qualité et l'importance juridique des décisions publiées plutôt qu'une approche purement quantitative, pour trouver un « juste équilibre » entre le nombre de décisions publiées et leur intérêt.

A cet effet, les participants sont convenus de conduire une réflexion partagée en vue d'élaborer un texte commun, « une charte » sur les principes de pseudonymisation conformément aux recommandations adoptées en 2019 à ce sujet lors du dernier Congrès de l'AHJUCAF. Le service de documentation de la Cour suprême du Sénégal est chargé de la rédaction d'une première version qui sera soumise à la discussion sous l'égide du Secrétariat général.

Si la situation sanitaire le permet, une session de formation de correspondants des Cours suprêmes judiciaires africaines sera organisée à Paris, à la Cour de cassation dans la semaine de la réunion du Bureau de l'AHJUCAF prévue à Paris le vendredi 29 octobre 2021.